VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 18 octobre 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, ~~Nathalie ELSEN~~ et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

11.2. Marché public 2021/E/T/027/DST/NS - Dossier n° 039/2021/T - Démolition et reconstruction du pont sur le Samson à Thon - Urgence impérieuse - Procédure ouverte – Communication

Le Conseil,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L 1122-30 alinéa 1er et L 1222-3 §1er alinéa 2 ;

Vu la décision du Collège communal du 6 août 2021 décidant de procéder à d'importants travaux de démolition et de reconstruction du pont sur le Samson à Thon sur base du rapport établi par Monsieur Simon LEROY, Adjoint au Directeur Technique ;

Vu la délibération prise en ce sens, sous le couvert de l'urgence, le 17 septembre 2021 par le Collège communal :

- passation par procédure ouverte d'un marché ayant pour objet l'exécution de travaux de démolition et de reconstruction du pont sur le Samson à Thon ;
- fixation des conditions administratives, techniques et financières de ce marché, dont le devis a été approuvé à la somme de 150.000 euros HTVA, soit 181.500 euros TVAC.

PREND ACTE de la communication de cette délibération de passation de ce marché public de travaux, l'urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles étant motivée par le Collège en ce sens : ce dossier revêt un caractère d'urgence impérieuse en ce sens que suite aux inondations du mois de juillet 2021, des dégâts sont survenus sur plusieurs ponts de la Commune, notamment celui du Pont du Samson. Ces derniers devant assurer de nombreuses tâches relevant de la sécurité publique, l'on ne peut envisager une rupture dans la continuité du service public, ce qui justifie l'urgence invoquée.

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la Direction des Services techniques ainsi qu'à la Direction des Services financiers.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**